



Campagne « Energie moins chère ensemble »

Avril 2021

Energie:

Une source constante de préoccupations

Baromètre MNE 2020:

- 80% des Français préoccupés par les tarifs, 53% ont limité le chauffage pour des raisons financières
- 30% s'estiment mal informés sur le fonctionnement des marchés, et la possibilité de faire jouer la concurrence

Une recrudescence des litiges « énergie »:

- Rapport 2019 du MNE: + 35% de litiges, record depuis la création du MNE
- Toujours plus de démarchage agressif

EMCE:

Une nouvelle campagne attendue...

- Automne 2021: terme des offres « EMCE » gaz/électricité classiques
- De nombreuses demandes de consommateurs (et de fournisseurs) quant à la reconduction de la campagne en 2021

L'opportunité d'une nouvelle campagne énergie (gaz/électricité) :

Campagne sur le gaz :

- **Préparer les esprits** à la disparition progressive du TRV et lutter contre démarchage intempestif

Campagne sur l'électricité :

- Promouvoir **les énergies renouvelables** avec la reconduction du lot « soutien petits producteurs »

Dans les deux cas:

Améliorer la connaissance du fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz

Renforcer la sécurité tarifaire (prix fixes) **et juridique** (contrat élaboré par nos soins, accompagnement en cas de réclamations)

Poursuivre la dynamique concurrentielle dans les ELD (Strasbourg, Metz, Grenoble)

Les novations

- **Configuration des offres: 1 an**

- Prix fixes 1 an: compte tenu des inconnues sur le marché de l'électricité (avenir de l'ARNEH) et de la tendance baissière sur le gaz

- Petits producteurs: passer en 100% français en demandant que les garanties d'origine soient françaises, plus de seuil maximal de souscripteurs

- **Relation contractuelle**

- Portabilité de l'offre en cas de déménagement (hors frais de mise en service)

- Mise en place d'indicateurs qualité (avec contrôles) pour plateformes téléphoniques du/des fournisseurs

Une campagne décentralisée 3 en 1

- Promotion de la campagne EMCE et accompagnement des consommateurs à l'inscription ou la souscription.
- Possibles conférences locales sur la disparition du TRV gaz (mini kit de communication prévu pour les AL) au moment de l'inscription, et utilisable même après (tout le temps de la disparition progressive qui s'étale jusqu'en juillet 2023).
- Relance de la pétition « Stop à la double peine fiscale » (TVA sur les taxes)

Modalités de la campagne

- Comme pour les précédentes, **3 temps**:
 - inscription (mi juin –fin septembre),
 - enchères (fin septembre),
 - souscription (jusqu'à décembre)
- **3 lots** : gaz et électricité classiques (prix fixes **1 an**), lot « petits producteurs (prix fixe 1 an, plus de seuil)
- Un cahier des charges prévoyant toujours un **contrat sûr** (avec des clauses types) et **l'accompagnement de la Fédération UFC-Que Choisir** dans le parcours réclamation comme prérequis pour participer à l'enchère
- Un cahier des charges prévoyant toujours une **meilleure maîtrise de la consommation énergétique** (gestes concrets, diagnostic personnalisé pour les souscripteurs)
- **participation aux frais** avec un avantage pour les membres (participation réduite pour les adhérents/abonnés) et une réduction en cas de souscription aux deux offres (gaz/électricité).

Compte tenu de l'augmentation des coûts fixes de la campagne (plateforme Internet/enchères, etc.), PAF augmentée pour les duos: 16/10 euros TTC contre 14/8 TTC en 2019